

QUESTION ECRITE

Auteur Margaux Dubuis, AdG/LA
Objet La protection de notre patrimoine architectural
Date 18.05.2018
Numéro 53

Texte de l'intervention

Depuis quelques années, en ville de Sion, bien des bâtiments anciens se sont vus détruire au profit de la construction de nouveaux locatifs. La ville de Sion étant un exemple parmi tant d'autres, elle nous amène à nous pencher sur l'importance de notre patrimoine architectural, témoin des années, décennies et siècles passés.

Conclusion /

- Toutes les communes possèdent-elles aujourd'hui un cadastre du patrimoine communal? Si non, combien n'en possèdent pas et qu'entend entreprendre le canton pour améliorer la situation?
- Comment ces registres ou cadastres sont-ils créés, sur la base de quels critères? Le canton fournit-il une aide ou un appui pour l'élaboration de ces registres?
- Le canton a-t-il un devoir de surveillance en la matière et comment applique-t-il celui-ci?
- Quelles sont les sommes engagées par le canton pour la sauvegarde du patrimoine d'ampleur cantonale? Quelles sommes sont engagées pour la surveillance du suivi des patrimoines d'envergure communale ?
- Le canton dispose-t-il de suffisamment de ressources pour répondre à ses objectifs de préservation et aux obligations fixées par la Confédération?